



2023/22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL A DIX-HUIT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Étaient présents : M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 12</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Pouvoirs : Mme SICHE Delphine donne pouvoir à Mme PEETERS Stéphanie, Mme BLIMON Rachel donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, M. CALISTO David donne pouvoir à M. LEROY-LANSARD Pierre.</p> <p>Absents excusés : Mme DAVID Sylvie, Mme PEETERS Stéphanie</p> <p>Absents : M. LASSALLE Jérôme, M. MARIE Berty</p> <p>M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.</p>
<p>OBJET : Détermination de l'affectation du résultat de la Commune de l'exercice 2022</p>	<p>Après avoir constaté la conformité des résultats du compte administratif 2022 et du compte de gestion établi avec le Comptable du Trésor, les résultats de l'exécution du budget de la commune en 2022 font ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 899 738,31 €</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Le virement de la section de fonctionnement inscrit au budget ne fait l'objet d'une exécution qu'après constatation du résultat apparaissant au compte administratif :</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget primitif de la Commune :</p>																				
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>- en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,</p> <p>- le solde soit en report à nouveau, soit en dotation complémentaire de la section d'investissement.</p>																				
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 12</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Madame le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2022 présente les résultats suivants :</p> <table border="0"> <tr> <td>* un excédent de fonctionnement de 2022 :</td> <td>161 783,86 €</td> </tr> <tr> <td>* un excédent reporté de 2021 :</td> <td>736 157,23 €</td> </tr> <tr> <td>* une intégration de l'excédent du budget transport :</td> <td>1 797,22 €</td> </tr> <tr> <td>* un excédent de fonctionnement cumulé de :</td> <td>899 738,31 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td>* un déficit d'investissement cumulé de 2022 :</td> <td>90 239,78 €</td> </tr> <tr> <td>Dépenses d'investissement engagées non mandatées :</td> <td>364 347,00 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes d'investissement restant à réaliser :</td> <td>300 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>* un solde restes à réaliser 2022 :</td> <td>- 64 347,00 €</td> </tr> <tr> <td>* soit un besoin de financement de :</td> <td>154 586,78 €</td> </tr> </table>	* un excédent de fonctionnement de 2022 :	161 783,86 €	* un excédent reporté de 2021 :	736 157,23 €	* une intégration de l'excédent du budget transport :	1 797,22 €	* un excédent de fonctionnement cumulé de :	899 738,31 €			* un déficit d'investissement cumulé de 2022 :	90 239,78 €	Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	364 347,00 €	Recettes d'investissement restant à réaliser :	300 000,00 €	* un solde restes à réaliser 2022 :	- 64 347,00 €	* soit un besoin de financement de :	154 586,78 €
* un excédent de fonctionnement de 2022 :	161 783,86 €																				
* un excédent reporté de 2021 :	736 157,23 €																				
* une intégration de l'excédent du budget transport :	1 797,22 €																				
* un excédent de fonctionnement cumulé de :	899 738,31 €																				
* un déficit d'investissement cumulé de 2022 :	90 239,78 €																				
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	364 347,00 €																				
Recettes d'investissement restant à réaliser :	300 000,00 €																				
* un solde restes à réaliser 2022 :	- 64 347,00 €																				
* soit un besoin de financement de :	154 586,78 €																				
<p>OBJET : Détermination de l'affectation du résultat de la Commune de l'exercice 2022</p>	<p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :</p> <p>Résultat d'exploitation au 31/12/2022 - Excédent : 899 738,31 € Affectation du résultat (R/1068) : 154 586,78 € Résultat reporté en fonctionnement (R/002) - Excédent de fonctionnement : 745 151,53 € Résultat d'investissement reporté (D/001) - Déficit d'investissement : 90 239,78 €</p> <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p> <p>Emeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>Le Secrétaire de séance,</p> <p>Jean-Marie BAGGIO</p>																				